

l'ame, tant en cette vie, qu'apres la mort. 96.

Chap. III. Que les Hurons recognoissent quelque diuinité: de leurs superstitions, & de la creance qu'ils ont aux songes. 108.

Chap. IV. Des festins, danses, ieux de plat, & de croffe, de ce qu'ils appellent Ononharoia. 120.

Chap. V. S'il y a des Sorciers aux Hurons. 132.

Chap. VI. De la police des Hurons, & de leur gouVERNEMENT. 145.

Chap. VII. De l'ordre que les Hurons tiennent en leurs Conseils. 175

Chap. VIII. Des ceremonies qu'ils gardent en leur sepulture, & de leur deuil 184.

Chap. IX. De la feste solemnelle de Morts. 19